

Délibération du conseil municipal

du 21 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 21 mai à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

Présents : Messieurs BRIDONNEAU Alain, LELIEVRE Olivier, LEBEL Jean-Claude, FOURE Cyrille, CAHAGNE Dominique, PERIER Cédric et Mesdames FERET Béatrice, STALIN Samya

Pouvoir : Madame FERET Béatrice à Madame STALIN Samya, Monsieur PERIER Cédric à Monsieur FOURE Cyrille.

Nombre de membres :

en exercice 10
présents 08
votants 10

Secrétaire de séance : Monsieur BRIDONNEAU Alain

Décision Modificative N°1 : crédit supplémentaire

Monsieur le Maire expose la prise en charge du budget sans le 1068 affectation du résultat et le report du 001.

Il convient de prendre la décision modificative suivante :

Report 001 en dépenses :

Déficit d'investissement à reporter (ID) :
+ 221 768,37€

1068

Excédents de fonctionnement capitalisés (IR) :
+ 186 706,61€

Chapitre 023

Virement section d'investissement (SF) :
+ 35 061.76€

Chapitre 011

Charges à caractère général (SF) :

	615 58	- 61,76€
-35 061.76€ :	615 221	- 20 000€
	615 21	- 15 000€

Chapitre 021

Virement de la section de fonctionnement (IR) :
+ 35 061.76€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative proposée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Dominique CAHAGNE



Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le

ID : 027-212703961-20240521-2024_28-DE

v